

PROJET DE LOI

N° 71

adopté

SÉNAT

le 18 décembre 1985

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation d'un accord constitutif de la société interaméricaine d'investissement (ensemble une annexe).

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 2948, 3128 et in-8° 937.

Sénat : 152 et 202 (1985-1986).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord constitutif de la société interaméricaine d'investissement (ensemble une Annexe), fait à Washington le 19 novembre 1984 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 18 décembre 1985.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 2948, Assemblée nationale, (7^e législ.).